

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA CONFÉRENCE

d'Urbain GOHIER

Nous étions tous curieux de voir et d'entendre Urbain Gohier. Bien des fois nous avons admiré l'écrivain et nous n'étions pas sûrs de connaître l'homme. Des propos contradictoires couraient sur son compte ; le bruit de querelles intimes entre défenseurs de mêmes causes, entre des hommes de talent égal et qui pendant l'Affaire avaient lutté épaule contre épaule, était venu nous affliger. Et dans notre province un peu perdue, nous ne savions pas au juste quel rôle chacun avait joué. Aussi espérions-nous que, dans le contact direct du conférencier avec le public, la personnalité d'Urbain Gohier se révélerait davantage. Nous n'avons pas été déçus ; et c'est l'impression ressentie que nous essayerons de traduire très sincèrement.

On sait quelle place tient Gohier dans le journalisme contemporain. Non seulement il a mis au service de la bonne cause — celle de la justice — sa verve mordante et son talent de dialecticien ; mais encore il a, avec quelques autres, apporté dans la polémique une méthode inconnue des Cassagnac, Rochefort, et autres amuseurs. Gohier se documente, il rassemble patiemment des faits précis, significatifs ; il compose lentement et pièce à pièce de volumineux dossiers. C'est un érudit de la politique. Dimanche soir il nous a donné incidemment un exemple de sa manière. Veut-il prouver que le haut commandement militaire forme une caste fermée, une sorte de féodalité, en plein vingtième siècle, qui se réserve les fonctions lucratives, et les situations honorifiques ; se les transmet de père en fils ; et qui par la force des choses doit conserver, malgré le progrès des idées, ses préjugés de classe, et en face des intérêts généraux de la nation, ses intérêts de classe ; il étudie de près les cadres de l'armée moderne, ceux de l'armée de Louis XVI, de l'Empire, de la Restauration, et il montre que, malgré les changements de régime et les révolutions, ce sont toujours les représentants des mêmes familles qui — pour une proportion considérable — occupent les hauts grades, et disposent de la force armée. Le fait est frappant et le signaler ce n'est pas attaquer l'armée, l'armée nationale, l'armée des pioupious.

Et sans doute la documentation de Gohier n'est pas toujours impeccable, parfois il veut trop prouver, ou prouver trop vite. En compagnie de tous les journalistes modernes, dans la hâte de la production quotidienne, et la fièvre des polémiques à couteaux tirés, il lui arrive d'accepter sans un contrôle suffisant des faits qu'il faudrait vérifier, d'affirmer sans preuves assez solides, et de juger avec quelque impatience. Mais on pourrait faire à tous le même reproche. Et de ce travers général, c'est l'organisation même du journalisme contemporain que l'on doit rendre responsable.

Malgré ces restrictions, on ne saurait nier que Gohier aime, par tempérament

les faits caractéristiques, et qu'il fait diligence pour les réunir, qu'il ne ménage ni son travail ni sa peine, quand le temps ne lui fait pas défaut.

Gohier connaît jusqu'au détail des questions qu'il traite. Il instruit son lecteur. Et c'est déjà un progrès considérable, puisque aujourd'hui toute une partie de la presse parisienne aux mains des Cassagnac, des Judet, des Rochefort et des Drumont, par la reproduction quotidienne des mêmes grossières injures et des mêmes outréculants mensonges, semble n'avoir d'autre but que d'abêtir et de démoraliser leur public, fasciné par le prestige des calembours et des coups de gueule, et de l'amener au point où il acceptera sans résistance les fantaisies les plus extravagantes, et les allégations les plus invraisemblables. Qu'on se rappelle la fameuse lettre de l'empereur d'Allemagne. Je ne parle point des *Croix*, dont Gohier nous disait dimanche la puissance ; interprétant à leur façon la parole de l'Évangile « heureux les simples d'esprit, » elles s'appliquent à éteindre chez leurs lecteurs jusqu'à la dernière lueur d'intelligence.

Gohier n'est pas seulement le polémiste mordant et documenté que nous connaissons ; il s'est révélé à nous dimanche soir comme un conférencier de talent et bien moderne. Très à l'aise et les mains dans les poches de son veston, il fait les cent pas sur la scène, et parle en courtes phrases incisives, toujours relevées d'un trait, sans recherche de la période oratoire et sur le ton d'une conversation très spirituelle.

Son sang-froid et l'à-propos de ses répliques démontent bien vite les rares adversaires qui se risquent à l'interrompre. Et sans hausser la voix avec une désinvolture de gentilhomme, ce démocrate fait le procès de la société moderne. Suivant sa méthode, il cite des faits, il les accumule. Et la moralité se dégage d'elle-même. En somme l'orateur donne l'impression d'un nerveux très maître de lui.

Gohier nous signale les deux grandes forces, qui menacent, à ses yeux, la démocratie : le haut commandement militaire et la congrégation. Le danger est aussi pressant que jamais. Et il nous dit les déceptions que la conclusion de l'Affaire lui a causées. On avait remué le pays de fond en comble ; on avait rallumé, au cœur du peuple, la noble passion de la justice ; et de toutes ces forces vives dont on disposait on n'a su faire aucun usage pour quelque chose de grand. On ne voulait pas seulement sauver un homme, un homme qui appartenait à la classe privilégiée. Autour du déni de justice dont il avait été victime, se livrait la bataille acharnée, par laquelle on voulait délivrer tous les autres. Le jour où le Conseil de guerre de Rennes a porté son arrêt on pouvait agir. Aujourd'hui tout est à recommencer. On a pris quelques mesures de parade pour amuser le peuple. Et nos adversaires continuent à occuper dans les grandes administrations toutes les positions stratégiques. Et les chefs du parti socialiste reprennent le mot d'ordre par lequel les

chefs du parti républicain ont si longtemps ajourné les exigences du peuple. Pas de révolution violente. Rien ne se crée en un jour. Evolution. Nous avons bien le temps d'être heureux... dans trois mille ans !

Presque toutes les critiques formulées par Gohier nous paraissent justes. Et cependant sa conférence, avouons-le, nous laisse une impression de malaise. Sa critique est trop négative. Il ne nous indique pas assez nettement ce que nous devons faire, où nous devons porter notre effort. Pour réformer l'ordre social Gohier ne connaît que la révolution. Révolution si l'on veut. Le mot ne nous effraye pas. Mais Gohier lui-même constate qu'au moment de l'Affaire on attendait du pays quelque chose de grand ; et l'on a vu tout avorter. Pourquoi ? Parce que la classe ouvrière n'était pas organisée. Et tant que cette organisation ne sera pas avancée, on observera le même avortement, puisque les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Devons-nous tout attendre et tout espérer d'un geste instinctif et violent du lion populaire ? On ne saurait le croire sans naïveté. Au mouvement social par lequel s'accomplira le règne de la justice il faut que la raison préside ; la raison réfléchie qui prévoit et qui prépare.

Mais alors pouvons-nous approuver sans restriction le système de critique d'Urbain Gohier. Il s'attaque à tout et à tous avec une énergie presque égale.

Or le souci de la cause populaire nous oblige à faire une distinction. Nous ne mettons pas dans le même sac les ministères qui permettent au peuple de s'organiser, et ceux qui paralysent toutes ces tentatives ; les textes législatifs qui favorisent le mouvement ouvrier et ceux qui le gênent ; les partis qui sont prêts à voter les premiers de ces textes et ceux qui sont décidés à voter les seconds. Et sans doute les partis les plus avancés et les ministères les plus radicaux donnent l'exemple de timidités, de faiblesses, de contradictions sur lesquelles la verve d'un polémiste trouve matière à s'exercer. Nous ne voulons pas que ces défaillances on les cache ; nous voulons la pleine lumière. Mais notre critique doit connaître les nuances ; et nous ne devons pas mettre le peuple en défiance à l'égard de tous ceux qui pourraient le diriger utilement.

En somme Urbain Gohier c'est un idéaliste. Il mesure tout à l'étalon de la raison pure ; et alors tout lui paraît mesquin, étriqué, méprisable. Il ne s'aperçoit pas qu'étendre à tout sa critique, c'est l'affaiblir : tout critiquer c'est ne rien critiquer du tout. Néanmoins Gohier joue un rôle utile dans la presse contemporaine : sa verve mordante est l'aiguillon qui nous stimule sans cesse, sans nous laisser de repos, sans nous permettre de nous arrêter.

N.-B. — M. Painchenat et l'abbé Magne ont, bien entendu, pris la parole. Nous allions l'oublier.

L'ARRESTATION DES HUMBERT

La nouvelle de l'arrestation des Humbert, que nous avons fait connaître dans le numéro du *Journal du Lot* de samedi, a produit dans toute la France une grande impression ; Enfin on les tient !

Dès lors, les ordinaires plaisanteries des journaux, revues nationales cléricales vont cesser contre le gouvernement que tous les jours l'on accusait d'avoir favorisé la fuite des Humbert et d'empêcher leur arrestation.

L'arrestation

Il y avait plus de deux mois que la police soupçonnait des personnes qui logeaient dans une maison portant le numéro 33 de la rue Ferraz. Samedi, l'inspecteur de police Garo, accompagné de plusieurs agents, vit entrer dans cette maison Romain Daurignac. L'inspecteur alla immédiatement se procurer l'autorisation judiciaire nécessaire pour pénétrer dans la maison. A une heure du matin, l'inspecteur, muni de cette autorisation, se présenta rue Ferraz, au 33, dont toutes les issues étaient surveillées par la gendarmerie. Il sonna à la porte ; personne ne répondit, mais l'inspecteur entendit qu'on parlait doucement à l'intérieur. Il sonna une deuxième fois, en disant : « Ouvrez, au nom de la loi. » Même silence. Enfin, après vingt minutes d'attente, on ouvrit la porte et un monsieur se présenta sur le seuil. Les agents arrêterent les personnes présentes. Ces personnes déclarèrent qu'elles étaient à Madrid depuis le 9 mai et qu'elles étaient venues directement de Paris.

Quand la police pénétra dans l'appartement, Romain Daurignac dit aux agents : « Je suis celui que vous cherchez. » Tandis que Mme Humbert s'écriait : « Pour l'amour de Dieu, ne me séparez pas de ma fille. »

Voici les noms des personnes arrêtées ; Frédéric Humbert, 45 ans ; sa femme, Thérèse Daurignac, 42 ans ; Marie Daurignac, sœur de Thérèse, 33 ans ; Romain Daurignac, 45 ans ; Jean-Emile Daurignac, 50 ans ; Eve Humbert, 22 ans. Eve Humbert a été prise d'une attaque de nerfs lorsque la police opéra les arrestations. A ce moment une scène émouvante se produisit ; Mme Humbert embrassa son mari et sa fille en pleurant. La police procéda à l'inventaire de tous les meubles, bijoux et argent se trouvant au domicile des Humbert. Dès le début de sa perquisition, la police mit la main sur 2.275 pesetas en monnaie espagnole dans une sacoche et des bijoux évalués à 10.000 pesetas, ainsi que deux billets de loterie. Romain Daurignac déclare que ses parents et lui sont tranquilles et ils espèrent que justice leur sera rendue.

Les Humbert-Daurignac conduits tout d'abord à la Préfecture furent peu après incarcérés.

On pense qu'ils ne resteront que quelques jours à Madrid, et que l'extradition aura lieu avant la fin de la semaine. L'Espagne, en effet, est l'un des pays avec lesquels la France a les plus anciennes relations de droit constitutionnel.

L'attitude des Humbert

Dès qu'ils furent arrêtés, les Humbert et les Daurignac recouvrèrent presque aussitôt après leur sang-froid, et c'est résignés qu'ils ont suivi les agents espagnols qui les arrêtaient.

Dans leur cellule cependant, leur confiance a paru être ébranlée. Frédéric Humbert est soucieux ; Romain et Emile Daurignac sont agités.

Les femmes Humbert ont une attitude résignée ; quant à Eve, elle pleure. Thérèse Humbert a déclaré qu'elle voulait être ramenée à Paris.

Quant à Romain Daurignac il aurait dit que leur innocence est entière ; nous sommes, a-t-il ajouté, victimes d'une grande infamie.

Les peines qu'encourent les inculpés

Dans cette affaire, il y aurait deux délits dont se seraient rendus coupables les Humbert-Daurignac : Faux et usage de faux et escroquerie.

L'escroquerie n'est qu'un délit : le maximum de la peine est de cinq ans de prison. Le faux est un crime, justiciable de la cour d'assises, puni, quand il est en écriture authentique ou commerciale, des travaux forcés à temps ; quand il est en écriture privée, de la réclusion.

L'usage du faux est un crime encore puni de la réclusion.

Les Humbert seront-ils poursuivis pour escroquerie seulement ou bien, en outre, pour faux et usage de faux ? Une difficulté peut-être limitera la poursuite à l'escroquerie : c'est la prescription du crime de faux. Et, dans ce cas, grâce au temps écoulé, la « plus grande escroquerie du siècle » se solderait par une condamnation qui ne peut dépasser cinq ans de prison.

INFORMATIONS

Les grèves en novembre 1902

D'après le *Bulletin de l'Office du travail*, 32 grèves, dont une grève de patrons-boulangers à Orléans-ville, ont été signalées en novembre à la direction du travail et le nombre des ouvriers qui y ont pris part, connu pour 30 d'entre elles, est de 8,861, dont 5,000 matelots et chauffeurs à Marseille. Il y avait eu, en novembre 1901, 33 grèves, et le nombre moyen de celles qui se sont produites au cours du même mois, pendant les cinq dernières années, est de 47.

Il y a lieu de signaler que cette statistique officielle ne tient pas compte de la grève des mineurs qui, en novembre dernier, battait son plein et dans laquelle étaient engagés 112,000 grévistes.

Les 32 grèves dont s'occupe l'Office du travail sont dues aux principales causes suivantes : Demandes d'augmentation de salaire 14, réglementation du travail 3, demandes de réintégration d'ouvriers 4.

Des 32 grèves commencées en novembre, 27 ont pris fin après avoir duré respectivement : six, 1 jour ou moins de 1 jour ; deux, 2 jours ; trois, 3 jours ; trois, 4 jours ; cinq, 5 jours ; une, 6 jours ; une, 7 jours ; une, 8 jours ; une, 9 jours ; une, 13 jours ; une, 19 jours ; une, 22 jours ; et une 24 jours.

La grève des mineurs s'est terminée pour la plupart des bassins houillers, en novembre, et pour les autres au début de décembre, après avoir duré de six semaines à deux mois.

Les troubles de Margueritte

L'interrogatoire du principal accusé, Yacoub, a commencé vendredi et s'est terminé samedi.

Yacoub ne répond pas d'une façon précise aux questions du président ; presque toujours il dit la même phrase : Je sers Dieu, et Dieu ne veut pas d'injustice : oui Dieu ne veut pas que l'on tue, et je n'ai pas commandé à ces hommes de tuer.

Il nie avoir été l'instigateur de la révolte, ainsi que l'auteur des pillages et des meurtres.

L'interrogatoire du second accusé Taalbi-El-Hadj Ben-Aïchat a commencé dans l'audience de samedi.

Taalbi est marié et père de 4 enfants. Autant Yacoub fut calme dans son interrogatoire, autant Taalbi est agité ; il répond à toutes les questions, et discute point par point l'accusation.

Taalbi est riche ; c'est lui qui avait acheté le cheval sur lequel Yacoub était monté pendant les quelques jours de la révolte. Il déclare que Yacoub exerçait sur tous une grande influence.

A l'audience de lundi l'interrogatoire est repris.

Tirage d'obligations

L'officiel publie un arrêté du ministre des finances fixant au 2 janvier 1903, à dix heures du matin, le quatorzième tirage au

sort des obligations de l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin.

A ce titre, il sera extrait de la roue 39 bulletins de série représentant 3,900 obligations remboursables à partir du 1er février 1903.

La Télégraphie sans Fil

Le correspondant du *Daily Express* à Halifax vient de recevoir de Marconi l'important message que voici :

« J'ai réussi à établir des communications télégraphiques sans fil entre le Canada et Cornwall (Angleterre) avec un succès complet. »

D'autre part, le *Times* publie un message télégraphique sans fil que lui envoie un correspondant à Glace-Bay (Canada). C'est le premier message transatlantique par la télégraphie sans fil qu'ait jamais reçu un journal d'un de ses correspondants réguliers.

Bons du Congo

Voici le tirage du 20 décembre 1901 des Bons du Congo 1888 :

Le numéro 3 de la série 23,419 gagne 100,000 francs.

Le numéro 11 de la série 58,696 gagne 25,000 francs.

Les numéros 19 de la série 22 880 et 8 de la série 22,796 sont remboursés chacun par 500 francs.

Tirage d'obligations Communale 1892

Le numéro 55,159, gagne 100.000 fr.

Le numéro 152,811, gagne 30.000 fr.

Les numéros 36,239 et 263,159, gagnent 10.000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent 5.000 fr. : 28,651, 33,650, 137,973 et 171,443.

Trente numéros gagnent 1.000 fr.

Foncières 1895

Le numéro 26,350, gagne 100.000 fr.

Le numéro 174,619, gagne 25 000 fr.

Le numéro 9,870, gagne 10.000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 5 000 fr. : 321,347, 254,281 et 160 246.

Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de Noël, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi.

Chemin de fer de Cahors à Moissac

M. Rey, député du Lot, vient de recevoir une nouvelle lettre du ministre des travaux publics au sujet du chemin de fer de Cahors à Moissac.

« Paris, le 8 décembre 1902.

« Monsieur le député et cher Collègue,

» Vous avez bien voulu intervenir de nouveau en faveur d'une prompte mise à l'enquête du projet de chemin de fer de Cahors à Moissac.

» Je m'empresse de vous informer que M. l'inspecteur général, directeur du contrôle du réseau d'Orléans, à l'examen duquel étaient soumis les résultats des études faites par la compagnie d'Orléans, vient de m'adresser son rapport et que j'en ai saisi le conseil général des ponts et chaussées. Je garde, d'ailleurs, bonne note de l'intérêt que vous attachez à l'affaire, et je ne manquerai pas de vous faire connaître la décision que je prendrai quand l'avis du conseil me sera parvenu.

» Agrérez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des travaux publics.

» Pour le ministre et par autorisation :

» Le chef du cabinet,

» P. MARUÉJOLS.

Poids et mesures

Un examen pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures, sera ouvert le 23 février 1903. Les candidats seront nommés suivant l'ordre de classement, au fur et à mesure des vacances. Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu de chaque département, et commenceront à neuf heures du matin, dans un local désigné à cet

effet par le préfet ; les épreuves orales seront subies à Paris.

Les demandes d'admission à l'examen doivent être formulées sur papier timbré et parvenir au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, avant le 26 janvier 1903.

CAHORS

CONFÉRENCE URBAIN GOHIER

Nous donnons en première page le compte rendu de la conférence d'Urbain Gohier.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence ce soir mardi 23 décembre courant à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Demande de continuation d'aqueduc par les habitants des rues Clément Marot et de la Liberté.

Restauration des décors du théâtre. — Proposition Mayac.

Don au Musée par MM. Jacques Valette et Laroussilhe.

Liste électorale. — Révision en 1903. — Nomination des délégués.

Proposition d'assurance contre l'incendie des archives communales.

Caisse d'épargne. — Renouvellement du tiers des Directeurs.

Octroi. — Interprétation du tarif.

Assistance médicale. — Demande du syndicat des Pharmaciens.

Demande de M. le Sous-Intendant militaire.

Rapports des Commissions.

Révision de la liste d'assistance.

LA CONFÉRENCE GOHIER

LA NOTE GAIE !!!

Soyons sérieux !

Paroles graves, qui eurent sur l'auditoire de dimanche un effet contraire à celui qui était attendu. Soyons sérieux !...

Le citoyen Urbain Gohier était à la tribune : il dénonçait, aux applaudissements de 1200 auditeurs, la puissance de la congrégation et de la caste militariste.

L'abbé Magne et son ami Painchenat trépignaient de colère.

Sans se troubler, Urbain Gohier continua son réquisitoire : « Ce sont des mensonges ! clama tout-à-coup l'abbé Magne que saluèrent aussitôt de formidables huées !

Ce sont des mensonges ! ..

Et tout noir, grimaçant comme un diable lavé à l'eau bénite, debout, aux pieds de la tribune, l'abbé Magne poussa deux ou trois cris.

Il fut applaudi par son ami Painchenat.

Les 1200 électeurs amusés par la mimique des deux représentants de la jobarderie cléricale éclatèrent de rire.

Soyons sérieux, citoyens !

Ces paroles produisirent l'effet d'une douche : le silence s'établit : qui rappelait ainsi Magne et Painchenat au calme ?

C'était l'abbé Magne lui-même qui semblait dire :

Soyons sérieux, citoyen Painchenat, car voyez, on se moque de nous.

Tenez vous coi à votre place, frère Painchenat, ou gare aux pommes cuites : Soyons sérieux !

Et le plus sérieusement du monde, l'abbé Magne s'assit.

Vrai, celle-là fut trop forte ! Du président de la réunion jusqu'au titi du poulailler, le rire, un fou rire, secoua tous les citoyens. Urbain Gohier lui-même, qui cependant paraît ne pas avoir le sourire toujours facile, se paya une pinte de bon sang.

Painchenat, le large chapeau enfoncé sur les yeux, les maxillaires serrés comme s'ils tritureraient un franc-maçon ou un juif, restait impassible.

L'abbé Magne était ahuri.

Soyons sérieux, avait-il dit ! !

Eh bien, qu'y avait-il là de risible ? Est-ce que son attitude, son interruption, sa danse désordonnée devant Urbain Gohier pouvaient prêter à rire ?

Qu'avaient donc les cadurciens à s'exclamer ainsi ?

Avait-il dit une énormité ?

Et l'abbé Magne n'a pas encore compris, ce qu'avaient de risible, prononcés par lui, ces mots : Soyons sérieux !...

Collège de jeunes filles

Les travaux d'agrandissement et d'appropriation du collège de jeunes filles seront incessamment donnés à l'adjudication.

Contributions indirectes

Notre compatriote, M. Paul Rouquié, receveur des contributions indirectes au Mans, est nommé commis de direction à Tours.

LES APPAREILS A VAPEUR

RESPONSABILITÉ PATRONALE

Le nombre des accidents causés en France par la vapeur est si élevé qu'on a pu dire que l'emploi des générateurs « fournit annuellement un contingent mortuaire à peu près aussi fort que celui produit par le grisou dans les mines de houille ».

L'emploi d'un appareil à vapeur exige à la fois des précautions constantes et une attention soutenue de la part du chauffeur, qui ne doit, sous aucun prétexte, s'éloigner de la chaudière en marche, sans s'être fait remplacer au préalable par un ouvrier expérimenté.

Mais, de son côté, le propriétaire de l'appareil ne doit pas, quelque confiance que lui inspire son chauffeur, laisser celui-ci se croire à l'abri de sa propre surveillance, car, en dehors des malheurs et des désastres que peut occasionner toute faute en cette matière, le patron est toujours civilement responsable des suites des contraventions commises par son employé.

« L'accident dû à un engin industriel, tel qu'une machine à vapeur qui fait explosion, est présumé être le résultat de la faute du propriétaire de cette machine ; celui-ci est, en conséquence, responsable des dommages que l'accident a pu causer à des tiers. » (Cour de Cassation, 23 novembre 1869).

On ne saurait trop recommander au propriétaire d'éviter, en faisant usage d'une chaudière à vapeur, de commettre ou laisser commettre la moindre contravention, car toute condamnation encourue pour une faute si légère qu'elle soit peut plus tard, en cas d'accident ayant occasionné la mort ou des blessures, être évoquée contre lui comme indice de négligence ou incurie générale et coutumière, et lui retirer, si l'accident donne lieu à des poursuites judiciaires, la bienveillance des juges.

Le décret du 30 avril 1880, portant règlement d'administration publique sur l'emploi de la vapeur dans les appareils fonctionnant à terre, laisse à l'industriel une assez grande liberté ; il importe donc que celui-ci soit pénétré de la responsabilité qui résulte de cette situation. Les deux paragraphes de la circulaire ministérielle qui commente ce décret le renseignent, d'ailleurs, sur les suites qui peuvent être données aux procès-verbaux dressés pour infractions et contraventions au règlement concernant l'emploi des chaudières à vapeur ; nous les reproduisons ci-après :

« Toutes les infractions au règlement peuvent devenir l'objet de poursuites judiciaires, soit par application de la loi du 21 juillet 1856 (1), soit par application de l'article 471 du Code pénal. On a souvent négligé ce dernier moyen, par ce motif qu'il n'entraîne qu'une amende légère ; il ne faut pas oublier cependant qu'il est toujours pénible d'avoir à répondre d'une contravention, et que la récidive entraîne une peine très sérieuse.

• Les contraventions qui donnent lieu à des accidents de personnes doivent être rigoureusement signalées à l'autorité judiciaire, en réclamant l'application de l'article 20 de la loi du 21 juillet 1856. Il en est de même des imprudences ou des négligences qui ne constituent pas une contravention au règlement, mais qui, en cas d'accidents, tombent sous l'application des articles 319 et 320 du Code pénal. »

On voit qu'il ne suffit pas à l'industriel d'éviter les infractions, car il demeure responsable des accidents que peut causer son appareil à vapeur, aussi bien par suite d'un mauvais état d'entretien et d'un mau-

(1) La loi du 18 avril 1900 a abrogé l'article 5 et modifié les articles 2, 3, 4, 6 et 7 de cette loi.

vais emploi, que par suite des dispositions vicieuses qu'il pourrait présenter dans son établissement.

T. DÉMINES.

Café de la Comédie

Tous les soirs, au grand café de la Comédie, charmant concert, donné par un excellent orchestre symphonique.

Musée Dupuytren de Paris

Cette importante galerie scientifique, dont nous avons annoncé l'arrivée, à nos lecteurs, ouvrira ses portes au public mercredi 24 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Nous lui souhaitons, pendant les quelques jours, bien courts, qu'elle va passer parmi nous, tout le succès que sa haute réputation, depuis longtemps établie, lui vaut dans toutes les villes où elle est exposée.

Nos lecteurs ne manqueront pas de s'y rendre.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 25 ET 28 DÉCEMBRE
Ronde des petits Pierrots (all^o) Bosc.
La Sirène (Ouv^{ra}) Auber.
Rose Mousse Bosc.
Daphnis et Chloé Maréchal.
A Prélude II.
B Prélude III.
Carillon de l'Arlésienne Bizet.
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 25 décembre 1902
Publications de Mariages
Laborie Sylvain, domestique et Janis Jeanes, p.
Gardou Firmin, cultivateur et Rascouaille Marie-Célestine s. p.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — L'élection cantonale. — Le Quercinois annonce la candidature de M. le baron de Vauzelles.

D'autre part, nous croyons savoir que le parti clérical aurait désigné comme candidat M. Phalip, notaire, peu connu encore dans le canton, qu'il habite depuis 4 ans à peine.

La victoire républicaine est assurée à une grande majorité sur le nom du sympathique M. Couderc, conseiller d'arrondissement depuis plus de quinze ans.

Nos adversaires eux-mêmes ne s'illusionnent pas.

FONTANES (Lalbenque). — On nous écrit :

Comment se fait-il que depuis quelque temps M. le desservant de Fontanes s'obstine à ne plus chanter le *Domine salvam fac Rempublicam* ?

Renvoyé à l'Administration.

CASTELNAU. — M. Gramond Louis a été déclaré adjudicataire des droits de place de la ville de Castelnau, à partir du premier janvier prochain.

CONCOTS. — Foires supprimées. — Par arrêté préfectoral en date du 8 septembre 1902, la commune de Concots est autorisée à supprimer les quatre foires qui étaient tenues à son chef-lieu les 3 janvier, 30 avril, 4 septembre et 23 novembre, et à en établir dix de nouvelles, qui seront tenues le troisième mercredi de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, novembre et décembre.

La première foire a commencé le 17 décembre 1902, troisième mercredi de ce mois, elle a été très belle et a dépassé toutes les espérances ; beaucoup d'acheteurs étrangers s'y étaient rendus ; quarante quintaux de truffes, apportés sur le marché, se sont vendus de 9 à 10 fr. le kilo ; quelques lots à 11 fr. le kilo. Il s'est traité beaucoup d'affaires en bœufs, moutons, porcelets ; le gibier y était en abondance ; c'est d'un bon augure pour les foires prochaines.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Série de cambriolages. — Nous avons déjà relaté le vol d'une chapelière garnie d'effets d'habillement commis, pendant la nuit de samedi dernier, dans le hall de la gare de notre ville. La série continue, car nous avons aujourd'hui à enregistrer deux nouvelles soustractions opérées probablement par ce même cambrioleur. C'est vers deux heures du matin, c'est-à-dire au moment où les agents de la compagnie

sont occupés à la manœuvre des trains de marchandises, que le coup a été fait.

Cet adroit filou s'est emparé d'une caisse de savon destinée à M. Cavarroc, épicière, et d'une caisse d'ustensiles de ménage à l'adresse de la maison Mourgues. C'est dans la journée de vendredi que la caisse de savon a été retrouvée enfouie dans un tas de fumier, aux Fonredondes, et celle d'ustensiles de ménage a été découverte sous le pont du ruisseau du Roc-de-la-Clouque, par M. Baptiste Pradal, qui a une propriété dans ces parages.

Tribunal correctionnel. — Audience du 20 décembre. — A l'ouverture, le tribunal prononce trois condamnations à l'amende pour délits de chasse sans permis.

Une seule affaire est appelée : Adolphe Bros, âgé de 35 ans, forgeron, et Eugène Andrieu, cultivateur tous les deux de Clayson, section de Capdenac-le-Haut, sont poursuivis pour entrave volontaire aux communications télégraphiques, voies de fait et outrages par menaces aux agents chargés de la pose des fils de l'usine de Capdenac à Penchot.

Vu leurs bons antécédents le tribunal ne les condamne qu'à 16 fr. d'amende et les fait bénéficier de la loi de sursis.

Cheval de retour. — Jules Biney, âgé de 26 ans originaire de Paris, sans profession ni domicile, n'aime pas à rester dehors pendant la mauvaise saison et son casier judiciaire est déjà orné de quinze condamnations pour délits divers.

En arrivant à Figeac, il a lancé un violent coup de pierre contre la devanture du magasin de M. Imbert, faubourg du Pin ; un peu plus bas, il fait la même opération contre une vitrine du magasin d'épicerie Roussille et brise verre et boîtes. A quelques pas de là, il monte dans l'habitation de M. Montmaur, s'empare d'un balai avec lequel il veut assommer tout le monde.

L'agent Cipièrre arrive et met un terme aux excentricités de ce repris de justice en le conduisant au violon municipal, où il a passé la nuit, et depuis a été écroué à la maison d'arrêt.

Cours complémentaire. — Nous apprenons avec la plus vive satisfaction, que M^{me} Desplats vient d'être déléguée à la direction du cours complémentaire de filles de Figeac.

ST-SIMON. — Récompense honorifique.

— Par arrêté en date du 19 décembre 1902, le ministre du commerce et de l'industrie a décerné une médaille de bronze à M. Ruamps, instituteur à St-Simon qui s'est distingué par sa propagande en faveur de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Marché du 20 décembre.

— Voici la mercuriale du marché aux grains de samedi dernier :

50 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 18 francs ; 40 hectolitres de seigle, vendus au prix de 13 francs ; 60 hectolitres de maïs, vendus au prix moyen de 14 francs ; 100 hectolitres de noix, vendus au prix moyen de 16 francs ; 50 hectolitres de châtaignes, vendues au prix de 7 francs.

La volaille s'est vendue à raison de 70 à 75 centimes la livre et les œufs ont valu de 90 à 95 centimes la douzaine.

SARRAZAC. Election d'un maire et d'un adjoint.

— Dimanche dernier, le conseil municipal de Sarrazac s'est réuni pour nommer un maire et un adjoint.

Tous les membres étaient présents.
M. Lévêque Victor, a été élu maire par 7 voix sur 12 votants, au premier tour.
M. Lavialle a obtenu 5 voix.
Puis on a procédé à l'élection de l'adjoint. Ont obtenu au premier tour.
M. Lavialle, 10 voix, élu.
M. Bélie, 1 voix.
1 bulletin blanc.

Désormais, Sarrazac, aura un maire et un adjoint républicains, grâce à la discipline du comité, à celle des conseillers des sections de Sarrazac et Valeyrac, M. Malvy, le sympathique porte-drapeau du parti radical de l'arrondissement de Gourdon, avait pourtant obtenu de tous les conseillers républicains la promesse formelle de l'union la plus étroite pour nommer le maire et l'adjoint ; qu'est donc devenu cet engagement d'honneur après son départ pour Paris ? Les trois con-

seillers républicains de la section de l'Hôpital-St-Jean font bien facilement volte-face.

Leur conduite indigne de républicains est très vivement discutée par l'élite démocratique de la commune. Ceux qui sont les plus intéressés à montrer l'exemple de l'union et de la discipline, nous ont fait défaut ; on s'en souviendra aux élections de 1904. Les sept conseillers qui sont restés fidèles à leur promesse, seuls sont dignes de la confiance dont nous les avons investis.

Un membre du comité

Démission. — Après l'élection du maire et de l'adjoint, M. Bélie Jean a adressé sa démission de membre du conseil, à M. le Préfet. Nous ignorons quelles sont les raisons qui ont poussé M. Bélie ; mais cette détermination ne prouve pas en faveur de la sincérité de ses opinions démocratiques.

GRAMAT. — Dépôt de remonte d'Aurillac.

— Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de 4 à 8 ans, à Gramat, le samedi 17 janvier, à 8 heures du matin, place du Marché.

MARTEL. — Marché aux truffes.

— Quantité vendue : 60 quintaux. Prix extrêmes : 14 et 18 francs le kilo.

Pour qu'au cours d'une année gelée et d'abondance la truffe à Martel se maintienne à ces cours, il faut qu'elle soit la première du monde entier. C'est la conclusion des gens sincères et de bonne foi.

SOULLAC. — Marché aux truffes.

— Marché bien approvisionné, transactions rapides et nombreuses, vu le grand nombre d'acheteurs ; la plupart des maisons étaient représentées.

Dix à 15 quintaux ont été vendus 14 et 16 francs le kilo.

Ont obtenu les primes suivantes :

Premier prix, Laval, de Cozance, beau panier de 50 livres, et Laval de Gineste, panier extra de 17 livres ; deuxième prix, Mège, de Payrac, et Picard, de Nepoul, chacun 20 livres ; troisième prix, de Cardaillac et Teillard, de la Jarrigue.

Foire du 19 décembre. — Au foirail, la hausse légère sur les bœufs d'attelage s'est maintenue et il s'est traité des affaires entre 500 et 800 francs.

Le marché des porcs a été suivi et les cours ont varié entre 45 et 50 francs le quintal.

Le prix du mouton d'élevage a été très varié et le mouton gras a valu de 70 à 75 centimes le kilo.

Le marché à la volaille était bien pourvu et a eu beaucoup de vente à 60 et 65 centimes pour les dindes et 50 centimes pour les poulets. La vente des oies grasses a été lente entre 70 et 80 centimes la livre.

Une grande quantité de foies gras avait été apportée, mais par suite du temps mou et pluvieux, ils ne se sont vendus que 4 fr. 50 le kilo.

Le marché aux truffes a été très actif par suite de la présence de nombreux acheteurs qui fréquentent nos marchés du vendredi et l'apport total, 12 quintaux environ, a varié entre 14 et 16 francs le kilo.

Théâtre. — Jeudi 25 décembre, salle du théâtre, M. Borgeon, ex-conférencier, électricien d'Edison, donnera une soirée mondaine à 8 heures du soir.

Chez nos voisins

LIBOS. — Victimes du feu. — Ces jours derniers, la jeune Beau, âgée de 7 ans, sa sœur et une petite voisine, s'amusaient à allumer du feu chez M. Guarrigue, leur voisin, habitant à Libos.

La petite Beau s'étant approchée trop près du foyer, ses vêtements prirent feu et en un clin d'œil elle fut environnée de flammes.

Aux cris poussés par ses compagnes, un tonnelier voisin accourut et ne réussit à éteindre les flammes qu'en roulant la victime dans du sable.

La jeune Beau est morte avant-hier des suites des brûlures dans d'horribles souffrances.

BULLETIN FINANCIER

La bourse a été fort animée et la tenue des cours très satisfaisante.
Nos rentes ont été des premières à profiter des bonnes dispositions du marché.

Le 3 0/0 s'avance à 99,50 et l'amortissable à 99,52. Le Crédit Foncier se traite à 750 ; le Comptoir National d'Escompte s'avance à 590 ; le Crédit Lyonnais à 1.036 et la Société Générale à 623.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1.417 et le Nord 1.827.

Le Suez à 3.920 n'a pas varié.
L'Extérieure a passé de 87,60 à 87,90 ; l'Italien cote 104,10 ; le Portugais 31,67.

Le Russe 3 0/0 1891 est à 87,90 ; le Turc D ferme à 28,77 ; la Banque Ottomane 594.

Pour réaliser l'augmentation de capital votée par l'unanimité de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre courant, la Compagnie de mines de Crespin-Nord va créer 22.000 actions nouvelles au nominal de 125 fr., l'émission s'en fera avec une prime que doit fixer le conseil d'administration. Les anciens actionnaires auront un droit de préférence jusqu'au 15 janvier.

SOUVENIR D'ENFANT

Mes cheveux ont blanchi, mais lorsque j'entends les rires frais et sonores de mes petits enfants, ja sens mon cœur s'émouvoir et sur l'écran de la mémoire, je vois se dérouler les souvenirs de mes premières années comme les tableaux d'une galerie qu'on ne se lasse jamais de contempler. Ah ! le bon temps. Je crois encore voir le cabinet de notre grand-père où nous nous glissions malgré la défense de nos parents. L'excellent homme feignait de ne pas nous entendre chuchoter et pendant que nous considérons avec respect la flamme vive du foyer se jouant sur les gros volumes au dos de cuir bruni par le temps, il continuait sa lecture, mais bientôt il laissait là le livre commencé et nous nous en donnions à cœur joie.

Les souvenirs de l'enfance sont ceux qui, heureux ou malheureux, se gravent le plus profondément dans le cœur. La lettre que nous citerons en est la preuve.

« J'entre dans ma vingt et unième année, » nous écrit Monsieur Praly, « et viens comme homme vous remercier du service que vous m'avez rendu quand j'étais enfant. J'avais huit ans lorsque je fus atteint d'une maladie qu'aucun médecin ne put clairement définir. Je ressentais des douleurs atroces dans les reins, j'urinais très difficilement, je n'étais pas d'appétit, l'estomac me faisait beaucoup souffrir et j'étais aussi très constipé. Je dormais mal, je n'avais de goût à rien et ma mère était dans le désespoir car je m'affaiblissais de jour en jour. Pendant plus d'un an je lui causai les plus vives alarmes. Un jour elle lut dans un petit livre que la Tisane américaine des Shakers guérissait les maladies, qui comme la mienne déroutaient la science des docteurs. A l'appui de son affirmation, le petit livre reproduisait plusieurs lettres que des personnes écrivaient à Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), pour le remercier de leur avoir sauvé la vie. Je me souviendrai toujours de la joie qu'ent la pauvre femme quand, quelques jours après avoir pris quelques cuillerées de ce bon remède, elle en constata les merveilleux effets. Je ne me lassai pas de manger, les douleurs avaient complètement disparu. Bientôt je retrouvai la gaieté et la fraîcheur d'un enfant bien portant. Grâce à la Tisane américaine des Shakers, j'ai été délivré de la dyspepsie ou indigestion chronique et je suis un homme solide et plein de santé. » Signé — Praly, comptable, 22 rue de l'Amouyer à Avignon (Vaucluse) le 12 janvier 1902. Vu pour législation : Jacob, adjoint au maire d'Avignon.

Nous félicitons bien sincèrement notre jeune correspondant de sa guérison. Les sentiments de reconnaissance qu'il exprime dans sa lettre sont à treize ans d'intervalle aussi profonds qu'au moment où il a vu se rouvrir large et riante la route de la vie qui lui semblait à jamais fermée.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS
POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS RÉDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

L'HONNEUR DU NOM

PAR
CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

I

La levrette, les chats et les perroquets de demoiselle Flore, le livre du baron Cyriaque et les nouvelles du docteur André.

— Hé! ma chère, ils réglent les destinées des empires, ils échafaudent chimères sur utopies, ils organisent la régénération-sociale? repartit le baron, d'un ton moitié plaisant, moitié furieux.

Et d'un ton douloureux, il ajouta, en montrant le cadre voilé de noir :

— Faudrait-il qu'il y eût deux portraits que l'on n'ose montrer?... N'est-ce pas assez que l'on appelle Emmanuel « le fils du renieur » ?

Un silence morne, et qui était une réponse éloquente succéda seul à ces paroles cruelles.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Mademoiselle Flore et le docteur émus et déconcertés, se vengeaient de ne pouvoir parler, celle-ci en distribuant tour à tour taloches et pastilles à ses courtisans fourrés ou emplumés, celui-ci en tisonnant avec rage le feu qui brillait dans l'âtre.

— Voulez-vous sonner et demander qu'on nous apporte le jeu de tarots, cousin André? murmura la vieille fille, après une longue pause, et dans l'intention charitable d'opérer une diversion.

— Ah! mademoiselle, vous préférerez certainement les nouvelles que j'apporte à la partie de tarots la plus accidentée.

— Hernibleu! quelles nouvelles? s'écria Flore affriandée.

M. de Blanchelaine, redevenu placide, ferma brusquement les *Chroniques* du doyen Paradin, fit pivoter son fauteuil, et dûment installé entre sa sœur et M. Monaton, il dit vivement :

— J'écoute, médecin.

Le docteur André Monaton n'avait pas plus de trente ans. C'était un homme nerveux, maigre, assez laid, d'abondants cheveux blonds bouclaient autour de son front étroit : une épaisse moustache ombrageait ses grosses lèvres; son nez énorme saillait entre deux yeux d'un bleu terne, au regard faux et louche. Il était toujours mal vêtu, peu soigneux de sa personne; rien dans son intérieur n'annonçait qu'il exerçait une profession libérale.

On l'aurait pris plutôt pour un douanier déguisé.

Mais dès qu'il parlait, il se transfigurait. Sa voix mordante, incisive, avait ce timbre clair, ces notes franches, qui imposent l'attention; alors ses yeux brillaient, et le sourire s'épanouissant sur sa bouche attirait la sympathie : son visage n'était plus vulgaire, ni ses manières communes; on reconnaissait la force et la puissance de l'esprit dominant absolument la matière. Qu'importaient ses habits râpés, informes, presque misérables! On sentait bien que, tout fripé qu'il fût, il n'aurait été déplacé nulle part, fût-ce dans une cour souveraine.

Le docteur Monaton appartenait, en effet, malgré sa jeunesse, à ce groupe d'hommes d'élite qui sont destinés à illustrer un règne, à nobiliser un pays ce n'était pas un simple médecin de campagne, renommé pour ses cures si bien raillées par Molière.

Il exerçait la médecine par charité, rudoyant ceux qui le consultaient pour des vétilles, n'accordant ses soins qu'aux pauvres d'abord, et ensuite aux gens atteints de maladies peu connues, et qui lui servaient de « sujets » pour des expériences.

Il travaillait passionnément, fort mêlé, du fond de sa province, aux querelles d'école. Il devançait son époque, s'acharnant à pousser l'étude de la psychologie, des rapports, des fonctions intellectuelles avec le corps, plus loin qu'on ne le faisait généralement en ce temps où ces questions commençaient à peine à se débattre au sein des académies, ou dans les cabinets des savants.

Disons-le sans tarder, André Monaton était

le disciple ardent et convaincu de la négation scientifique. Son intelligence se détournait de la foi, faussée qu'elle était par un amour désordonné de la nouveauté du système. Il ne croyait pas, parce que pour croire il demandait la démonstration scientifique de la religion, et que l'exploration exclusive des choses physiques le faisait dévier de la rectitude de son esprit en lui ôtant le sens des vérités immatérielles.

Il n'était pourtant pas un matérialiste complet. Il penchait vers le naturalisme sans y tomber, et cherchait à concilier de vagues aspirations spiritualistes avec des doctrines positivistes. En un mot, dans son cerveau mal équilibré, et qu'il condamnait à un labeur perpétuel qui le pouvait conduire à la fuite, il se faisait un travail de trituration, d'assimilation, qui l'empêchait soit d'avancer, soit de reculer. Qu'allait-il sortir de cette incubation fiévreuse? Monaton l'ignorait lui-même.

Irréligieux, incrédule, sollicitant, mais en vain, de tous les philosophes et de tous les savants du passé les arguments irréfutables qu'il voulait pour abimer ce qui restait en lui de foi inconsciente, il flottait, irrésolu, vers le bien et poussé vers le mal. Il implorait de la science la lumière que la foi seule peut produire.

L'affectation des scepticisme en avait fait un éternel railleur, un satirique: il voyait plus facilement le mal que le bien, et discernait plus vite les mauvais que les bons côtés des hommes et des choses.

(A Suivre).

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
Pour 1903

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 100 gravures

PRÉCÉDÉ DES

FOUS LITTÉRAIRES DU QUERCY

Par L. GREIL

et de deux légendes locales

LE SONNEUR DE CLOCHES ET LE CHARIVARI

Prix : 0 fr. 60 centimes

Bibliographie

Pour le Jour de Noël

Toutes les personnes qui aiment Champol, l'auteur couronné par l'Académie française des *Fromentiers*, des *Fleurs d'or*, des *Braves gens*, etc., voudront lire dans le numéro du 28 décembre de

LA MODE ILLUSTRÉE, 56, rue Jacob

Journal de la Famille

son Conte de Noël, *La Bague*, sa fable, *Le Bœuf et l'Âne*; et jouer et chanter le Noël des Bergers, dont il a composé paroles et musique.

Dans le même numéro on trouvera Noël, par Mme Aline Raymond; *Les Souvenirs de Noël* par Fulbert-Dumonteil; un article sur les Noël, par Argus; *Au pays de l'Enfant Jésus*, par un Ancien Diplomate.

Dans toutes les familles qui ont encore le culte de cette fête, on devra se procurer ce numéro de la *Mode Illustrée* pour le lire et le faire lire aux enfants.

Un abonnement à ce journal serait un agréable et utile cadeau de jour de l'an à offrir.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2386 du 20 décembre 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Théâtre illustré : « La Carmélite », par MM. Catulle Mendès et Raynaldo Hahn, représentée à l'Opéra-comique (Dessin de M. Edouard Zier).

Vénézuéla : Vue générale de la Guayra. — Le chemin de Fer. — Le Restaurador. — Portocabello. — Caracas : le Palais de Miraflores, occupé par le Président Castro.

Cour d'assises de Montpellier : L'Échauffourée des Arabes de Marguerite. — Episodes. — Yacoub et les principaux Insurgés.

Le Legs Dutuit au Petit-Palais : Inauguration par le Président Loubet. — L'Allée Ombreuse, par Fragonard. — Plat de Gubbio. — Chandelier et l'oudrière du XVIIe Siècle. — Faune et Bacchante de Clodion. — Le Casino-Théâtre de Tunis.

Muséum d'histoire Naturelle : Types de Professeurs et d'Amateurs. — Livres illustrés. — Portrait de M. Cloutier. — Salon de l'Automobilisme, du Cycle et Sports au Grand-Palais. Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Ponsvrez.

Le numéro 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 21 décembre 1902.

V^o Nacla : Courrier du dimanche. — Le

commandant Schambion : Au bon vieux temps. — Jacques Normand : Le porte monnaie. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — Le Vicomte Henri de Bornier : Louise de Yauvert (suite). Xanrof : Travail fait. — Charles Mèrouvel : Bâtards, (suite). Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina, (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Librairie Hachette et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Publiée sous la direction de

M. ERNEST LAVISSE

Vient de paraître le 20^e Fascicule :

Tome V, 1^{re} partie (Fascicule 2).

LES GUERRES D'ITALIE,

LA FRANCE SOUS CHARLES VIII,

LOUIS XII ET FRANÇOIS I^{er} (1492-1547)

PAR M. HENRI LEMONNIER

Professeur à l'Université de Paris.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS à TOURS.

2^o DE TOURS à NANTES.

3^o DE NANTES à LANDERNAU,

Premières et embranchements.

4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.

5^o DE LIMOGES à CLERMONT-

FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la

Bourboule et au Mont-Dore.

6^o DE St-DENIS-près-MARTEL à

ARVANT, ligne du Cantal.

DE TOURS à ANGOULÊME.

DE TOURS à ANGOULÊME.

D'ANGOULÊME à BORDEAUX.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Fêtes de Noël 1902 et du Premier de l'An 1903

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Noël 1902 et du premier de l'An 1903, les billets d'aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n^o 2 et G. V. n^o 102, du Mardi 23 Décembre au Lundi 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de Mardi 6 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon,

Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadeac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertos (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loluque (Préchacq-les-Bains), Lamoignon-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Garcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n^o 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

A VENDRE

DEUX MAISONS de rapport

SISES A CAHORS

UN JARDIN D'AGRÈMENT

A PROXIMITÉ DE LA VILLE

UNE FRICHE

SITUÉE DANS LA COMMUNE D CAHORS

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Sourdrille, notaire à Cahors.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.